

ENSEIGNEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE

2ème - 6ème années

Parrainage d'un étudiant par un médecin praticien

MODE D'EMPLOI

Depuis 1995, la Faculté de Médecine offre aux étudiants la possibilité de se faire parrainer par un médecin généraliste ou interniste général pour la durée des études. Cette activité est proposée dès la 2ème année d'étude. Elle est volontaire. Imaginée par l'ancienne Unité de Médecine Générale (UMG), agréée par la faculté, elle est actuellement organisée par l'Institut Universitaire de Médecine générale (IUMG).

BUTS GÉNÉRAUX

- Mettre en contact le plus tôt possible et de façon durable l'étudiant avec la médecine de premier recours, parallèlement à son itinéraire institutionnel.
- Mettre en perspective les connaissances de l'étudiant avec les modalités de présentation et d'évolution de la maladie et de la souffrance dans leur milieu premier à la lumière de la relation médecin-malade.
- Offrir à l'étudiant un espace de questionnement et de soutien.
- Permettre ainsi, par l'établissement d'une relation privilégiée professionnelle et humaine, de donner à l'étudiant une illustration et une référence extra-institutionnelles vivantes de l'activité médicale.
- Toutes conditions qui peuvent favoriser un enseignement individuel de la médecine générale au cabinet, hors de contraintes formelles trop fortes.

PRINCIPES

- Le parrainage est organisé par l'IUMG.
- Il ne s'agit pas d'un enseignement structuré; sa forme est libre et laissée à l'appréciation et à la créativité du praticien et de l'étudiant et de leur relation en devenir.
- Le parrainage est proposé à l'étudiant au titre d'activité facultative; reposant donc sur une base volontaire.
- Il est présenté aux étudiants en 2ème année.
- Il repose sur la collaboration d'environ 130 médecins praticiens, généralistes et internistes, travaillant en Suisse romande et choisis par l'IUMG.
- L'IUMG attribue chaque année les étudiants intéressés aux praticiens qui s'annoncent disponibles.
- Tant le praticien que l'étudiant peuvent mettre fin en tout temps à leur collaboration, en l'annonçant au responsable du parrainage.
- L'IUMG procède annuellement à l'évaluation de cette activité.

DANS LA PRATIQUE

- Un mois environ après le début de l'année universitaire, la liste d'appariement praticiens-étudiants est envoyée par l'IUMG aux intéressés.
- Dès réception, il est recommandé tant au médecin qu'à l'étudiant de prendre rapidement contact avec son partenaire et de fixer une première rencontre. Cette mesure a été démontrée comme indispensable à la qualité de la mise en route et au maintien de la future collaboration.
- (Adresse e-mail des étudiants : « Jules.Stage@unil.ch »).
- La fréquence et le nombre annuels des rencontres sont libres.
- La structure et la durée de chaque rencontre sont libres : entretiens informels au cabinet médical ou en dehors de celui-ci (information sur l'organisation du cabinet médical, sur son implantation dans la cité et le tissu sanitaire régional, etc.), discussion de cas sur dossiers, introduction d'emblée ou progressive de l'étudiant dans la consultation, avec une participation de plus en plus active, suivi de quelques patients "personnels" à poly pathologie ou pathologies chroniques, visites à domicile et en EMS, etc.
- Partage de réflexions et de problèmes en rapport avec les études; mise à disposition de l'étudiant d'un espace d'écoute, de soutien et de questionnement.
- Partage de réflexions sur l'exercice et l'évolution de la médecine générale.
- Participation à d'autres activités du médecin en rapport avec la profession.
- Contacts avec la vie de famille du médecin.

REMARQUES IMPORTANTES

Pour le praticien:

- Toute absence de contact, toute défection ou toute rupture est à signaler le plus rapidement possible au responsable du parrainage de l'IUMG. Cette mesure permet d'attribuer, avec l'accord du médecin, un étudiant intéressé qui n'a pas pu être servi en début d'année académique.
- Il en va de même pour toute rupture mutuellement consentie pour découragement ou incompatibilité de caractère.
- Avant de conclure à une défection définitive de l'étudiant, il est toutefois utile d'essayer de renouer le contact avec l'étudiant à quelques reprises. (Adresse e-mail des étudiants : par exemple : « Jules.Stage@unil.ch »).
- Le praticien reçoit à la fin de chaque année universitaire un questionnaire d'évaluation destiné à établir l'état de ses contacts avec le(s) étudiant(s) qui lui ont été attribués.
- Il est important que les médecins figurant sur la liste du parrainage, qu'un/que des étudiant(s) leur aient été attribués ou non, retournent ce questionnaire puisque celui-ci sert notamment à faire le compte de l'ensemble des forces du groupe et des défections éventuelles ainsi que celui des parrains désireux d'accueillir un étudiant pour la nouvelle année universitaire.

Pour l'étudiant :

- Tout renoncement au parrainage avant son initiation ou toute décision d'abandonner (momentanément ou définitivement) en cours de route doit être annoncée clairement au praticien ou éventuellement directement au secrétariat de l'IUMG. Ceci pour les mêmes raisons que celles évoquées ci-dessus.
- Chaque étudiant doit signaler ses changements d'adresse en cours d'étude au secrétariat de l'IUMG.

CONTACTS:

Mme Patricia Rajaonina

Secrétariat IUMG
Rue du Bugnon 44
1011 Lausanne

Tél. 021 314 61 16
Fax 021 314 75 90
iumg@hospvd.ch

Dr Christiane Galland

Responsable parrainage IUMG
Le Vieux Moulin
1323 Romainmôtier

Tél. 024 453 73 73
Fax 024 453 73 72
christiane.galland@bluewin.ch

